

REGLEMENT DE COURSE DU CHALLENGE CYCLISTE ROBELIN « Hommage à Paul ROBELIN »

Présentation :

Le CS Bourail section cyclisme « CSB », organise un challenge cycliste sur deux jours, avec deux épreuves. La première une course sur route sur un parcours de 37.5 km sur la commune de BOURAIL, et la seconde de Cross-Country en format XCO de 4.1 Km sur la propriété LAIGLE à « L'Auberge du Pêcheur à NESSADIOU.

Les deux comptant pour les coupes route et VTT 2020.

La course sur route aura lieu le samedi 4 avril 2020 à 14h30, le départ sera donné devant la propriété ROBELIN à Bourail.

Le XCO partira le dimanche 5 avril 2020 9h00, le départ sera donné devant la propriété LAIGLE à L'Auberge du Pêcheur à Nessadiou.

Les coureurs pourront participer au choix soit à :

- la course sur route
- la course VTT
- les deux, à savoir le CHALLENGE CYCLISTE CSB « **Hommage à Paul ROBELIN** »

Les droits d'inscription :

- 2000 francs pour les licenciés pour la course sur route
- 3500 francs pour les licenciés pour la course VTT
- 1000 francs pour les licenciés NON-MAJEURS (-18 ans au 01/01/2018) pour la course sur route
- 2000 francs pour les licenciés pour la course sur VTT
- 5000 francs pour **tous** les NON-Licenciés (pour la souscription des assurances complémentaires) par course et **fourniture d'un certificat médical OBLIGATOIRE** (cf annexe)

Aucun remboursement ne sera effectué, ni en cas de désinscription, ni en cas de disqualification et ni en cas d'annulation due aux conditions météorologiques. Une date pourra être alors proposée pour un éventuel report.

L'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas d'interruption volontaire ou non de la course. Aucun recours, ni remboursement ne pourront être demandés.

L'association informe les participants non-licenciés FFC qu'il est dans leur intérêt de posséder ou de souscrire à titre personnel à une assurance individuelle accident qui les couvrira en cas de dommages causés à un tiers ou pas (chute, dommage matériel, etc...), ou dans laquelle un tiers ne pourrait être considéré comme responsable (obligation d'assurance instituée par l'article 37 de la loi N°92h562 du 13 juillet 1992).

**Le dopage est prohibé, tout comme l'alcool et les drogues.
Il est interdit de fumer sur le circuit.
Merci aux éventuels fumeurs de respecter les sportifs et les lieux.**

Règlement de course du CHALLENGE ROBELIN CSB « Hommage à Paul ROBELIN »

Les Classements :

3 (trois) classements seront établis à l'issue des courses effectuées :

- COURSE ROUTE
- COURSE VTT
- CHALLENGE (cumul des 2 courses en fonction du classement d'arrivée enregistré)

Les Règlements de courses :

Ils respecteront strictement les règlements fédéraux et régionaux en vigueur.

Ces derniers sont consultables sur le site de la FFC pour le Fédéral:

<https://www.ffc.fr/la-federation/organisation/reglementation-federale/>

et au CRNC NC : Comité Régional de Cyclisme de Nouvelle-Calédonie, pour le régional

Un lien sera également sur le bulletin d'inscription en ligne sur INLIVE.NC

Tout coureur devra les respecter à la lettre.

Les Catégories :

Les catégories suivantes seront utilisées pour les 2 courses :

- | | |
|---|-------------------------|
| - Cadettes (nées en 2004 et 2005) | soit entre 15 et 16 ans |
| - Cadets (nés en 2004 et 2005) | soit entre 15 et 16 ans |
| - Juniors Dames (nées en 2002 et 2003) | soit entre 17 et 18 ans |
| - Juniors Hommes (nés en 2002 et 2003) | soit entre 17 et 18 ans |
| - Dames (nées avant 2003) | soit à partir de 19 ans |
| - Séniors Hommes (nés entre 1981 et 2001) | soit entre 19 et 39 ans |
| - Masters 1 Hommes (nés entre 1971 et 1980) | soit entre 40 et 49 ans |
| - Masters 2 Hommes (nés en 1961 et 1970) | soit entre 50 et 59 ans |
| - Masters 3 Hommes (nées en 1960 et avant) | soit à partir de 60 ans |

SUR-CLASSEMENT :

Le sur-classement des coureurs dans n'importe quelle catégorie ne sera pas possible.

Ceci en correspondance avec la réglementation fédérale française.

Aucune exceptions ne pourrait avoir lieu, même sur demande après au CRCNC.

Le dopage est prohibé, tout comme l'alcool et les drogues.

Il est interdit de fumer sur le circuit.

Merci aux éventuels fumeurs de respecter les sportifs et les lieux.

Règlement de course du CHALLENGE ROBELIN CSB « Hommage à Paul ROBELIN »

La Sécurité et Ambulance :

L'organisateur a pour obligation de prendre une **ambulance** et/ou un **médecin** pour la manifestation. Ici l'organisation prévoit une ambulance suiveuse durant l'épreuve sur route. Une autre sera quant à elle également prévue la course VTT.

En cas d'accident nécessitant l'évacuation d'un blessé, l'organisation contactera le **SAMU** par téléphone au **15**, afin d'avoir l'aval du médecin urgentiste en poste, pour l'évacuation du patient soit par ambulance privée soit par le SMUR.

Le CSB a contacté les POMPIERS de l'organisation de la manifestation (date, lieu, contraintes terrain, etc.).

Une couverture de communication globale de l'intégralité des circuits courus est prévue.

La communication des informations doit pouvoir se faire de manière intégrale et rapide sur l'ensemble du parcours. Pour se faire l'organisateur mettra également en place suffisamment de moyens techniques et humain (commissaires ou bénévoles) sur l'ensemble des circuits afin de communiquer tout incidents ou accidents dans les meilleurs délais.

**Le dopage est prohibé, tout comme l'alcool et les drogues.
Il est interdit de fumer sur le circuit.
Merci aux éventuels fumeurs de respecter les sportifs et les lieux.**

Règlement de course du CHALLENGE ROBELIN CSB « Hommage à Paul ROBELIN »

Annexe :

ENGAGEMENT NON – LICENCIE

L'inscription vaut tacite acceptation de la réglementation FFC

Consultable sur le site de la FFC:

<https://www.fcc.fr/la-federation/organisation/reglementation-federale/>

Je certifie avoir pris connaissance de la réglementation FFC en vigueur, du règlement de la coupe de cross-country de Nouvelle-Calédonie, ainsi que du règlement particulier de course.

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

A _____, Le _____ / _____ / _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

CERTIFICAT MEDICAL DE MOINS DE 3 (TROIS) MOIS

PARTIE RESERVEE AU MEDECIN

Je soussigné Docteur.....

Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme / Mlle.....

Après examen, le patient ne présente aucune contre-indication à la pratique du cross-country en compétition.

A _____, Le _____ / _____ / _____

Signature et tampon

**Le dopage est prohibé, tout comme l'alcool et les drogues.
Il est interdit de fumer sur le circuit.
Merci aux éventuels fumeurs de respecter les sportifs et les lieux.**